

15

Mémemorandum soumis à la Commission Internationale de la Jeunesse
Etudiante Catholique par le Comité Directeur de Pax Romana,
Mouvement International des Etudiants Catholiques

Le développement des relations entre le Mouvement International des Etudiants Catholiques et le Secrétariat International de la JEC Internationale a convaincu le Comité Directeur de Pax Romana-MIEC de la nécessité de présenter le mémorandum suivant à la Commission Internationale de la Jeunesse Etudiante Catholique, siégeant à Rio de Janeiro, au Brésil, à l'occasion de la Session Mondiale d'étude de la JEC Internationale, entre les 13 et 28 juillet 1956.

Point I - Historique

En 1946/47, différents mouvements nationaux de la JEC organisaient à Paris une équipe permanente qui devait se transformer au cours des années suivantes en "Centre International de Documentation et d'Information (CIDI)". Cet organisme se nomme maintenant "Secrétariat International de la JEC Internationale". L'expérience des dernières années, de même que le sens de ce changement d'appellation de l'organe international de la JEC ont semblé manifester la volonté de certains dirigeants de la JEC Internationale de transformer cet organisme en une organisation internationale représentative encadrant les étudiants catholiques de niveau primaire, secondaire et universitaire.

Au moment où la JEC I commençait à démontrer ces tendances, Pax Romana a essayé de trouver un terrain d'entente afin d'éviter les complications qu'entraînerait inévitablement la dualité d'organisation universitaire catholique à l'échelle internationale.



Au cours des années 1946/47, les dirigeants de la JEC I et de Pax Romana-MIEC se sont rencontrés plusieurs fois. Les représentants de ce mouvement ont alors offert à la JEC de poursuivre son oeuvre sur le plan universitaire par l'entremise des fédérations du MIEC et lui ont proposé d'envoyer un de ses collaborateurs à leur Secrétariat général de Fribourg. En même temps, ils promettaient à la JEC toute l'aide dont elle pourrait avoir besoin dans l'établissement d'un organisme représentatif au niveau secondaire, organisme qui n'a pas encore été créé.

Au cours des années 1947/48, le Secrétariat général du MIEC publiait, dans le Journal du Mouvement, une série de 6 articles sur la doctrine de l'action catholique et ses applications pratiques. A Mariastein, au début de 1949, une semaine d'études consacrée à "l'Action Catholique Universitaire" mettait en relief plusieurs aspects fondamentaux de la question et suscitait d'autres réunions de ce genre. Enfin une brochure intitulée "University for Christ" (épuisée) traitait les aspects théoriques et pratiques de l'apostolat dans le milieu universitaire et résumait le travail fait par les fédérations du MIEC en ce sens.

Ces efforts sont restés sans écho de la part de la JEC I. Refusant toute collaboration pratique avec Pax Romana, la JEC I a constamment travaillé à l'établissement d'une organisation indépendante. Tout en négligeant les efforts du MIEC et ses possibilités pour l'avenir, la JEC I n'a pas cessé de représenter aux divers mouvements estudiantins catholiques (qu'ils soient membres de Pax Romana ou non) la nécessité de coordonner tous les groupements d'action catholique. Au lieu d'étudier à fond l'attitude de Pax Romana, les membres du Secrétariat International de la JEC Internationale se sont contentés de nier le caractère apostolique des fédérations affiliées au MIEC et leur a reproché une soi-disant hétérogénéité qui leur aurait enlevé toute valeur et toute efficacité alors qu'au même moment ils recherchaient la coopération d'un certain nombre d'entre elles. Cette contradiction a été relevée par les représentants du MIEC dans presque toutes leurs rencontres avec les dirigeants de la JEC I. Ceux-ci n'ont jamais pu l'expliquer et n'ont jamais pris de positions conséquentes.

De 1947 à 1955 les relations entre Pax Romana et la JEC I ont été interrompues. Et dans l'intervalle, fidèle aux accords conclus entre ses représentants et ceux de la JEC I, Pax Romana faisait parvenir toutes ses publications à la JEC I. Celle-ci, de son côté n'a pas toujours accompli ses obligations d'échange.

Les discussions avec la JEC I ont finalement été reprises en 1955. La dernière rencontre a eu lieu à Paris, les 27 et 28 avril dernier. Le président du MIEC Joseph Kuriacose, le secrétaire général, Thom Kerstiëns ainsi qu'un membre du staff, Reiner Limbach, y présentèrent le point de vue de Pax Romana. Les délégués du Secrétariat International de la JEC Internationale semblèrent alors vouloir distinguer entre représentation des étudiants catholiques en général (tant dans les milieux neutres que catholiques) et représentation des étudiants catholiques en tant que tels sur le plan universitaire, affirmant que Pax Romana-MIEC ne représentait que ces derniers.

Fundação Cuidar o Futuro

Point II - Etat des Pourparlers

Une étude approfondie de la correspondance échangée entre le Secrétariat général de Pax Romana et le Secrétariat International de la JEC Internationale, des autres documents et des procès-verbaux de réunions émanant des deux organismes nous permet de souligner les points suivants dans l'argumentation des représentants officiels de la JEC I.

- 1) La JEC I nie au MIEC son caractère d'action catholique.
- 2) La JEC I nie la validité de l'oeuvre du MIEC en raison de la soi-disant hétérogénéité de ses fédérations.
- 3) La JEC I réclame le droit à l'institution d'une organisation internationale propre en vertu de l'unité nécessaire entre l'enseignement primaire, secondaire et universitaire.



1) Parce que nombre de groupes locaux et de fédérations affiliées à Pax Romana ne possèdent pas juridiquement le mandat de la hiérarchie, les représentants du Secrétariat International de la JEC Internationale déclarent qu'il faut nier à ces groupes, à ces fédérations, au mouvement tout entier, tout caractère d'action catholique.

Le Comité Directeur de Pax Romana-MIEC désire faire remarquer qu'en vertu des Statuts du MIEC toute fédération affiliée doit obtenir au préalable l'approbation et la recommandation officielle de la hiérarchie. De plus, aucune des fédérations du MIEC ne s'engage exclusivement ou principalement dans une "action temporelle dont la fin est la construction et l'aménagement de la cité terrestre par une action directe d'ordre politique et social sur les institutions et les structures", action temporelle, qui selon la note doctrinale des cardinaux et archevêques de France, en mars 1955, se distinguerait de la véritable action catholique. La fin prochaine des fédérations du MIEC, même lorsqu'elles n'ont pas l'honneur de posséder le mandat hiérarchique, est et doit être, en vertu des Statuts, ordonnée à l'extension du règne du Christ et à l'évangélisation du milieu universitaire.

La JEC ne peut prétendre à statut plus honorable. Elle aussi compte des cellules ou groupes locaux qui n'ont pas le mandat. Elle aussi compte des organisations nationales qui au niveau universitaire ne peuvent se réclamer d'une reconnaissance mandatée. De plus, la JEC I n'est pas et n'a jamais été approuvée officiellement comme organisme représentatif international des étudiants catholiques, tant de niveau primaire, que secondaire et universitaire.

Le Comité Directeur de Pax Romana-MIEC désire rappeler les deux communications officielles suivantes. Par lettre en date du 6 avril 1947, Son Excellence Mgr Jean-Baptiste Montini, à cette époque, substitut à la Secrétairerie d'Etat de Sa Sainteté, annonçait au Secrétaire général du Mouvement la nomination de Son Excellence le Cardinal Guiseppe Pizzardo comme Cardinal Protecteur de notre Mouvement. Et le 18 juin 1948, Son Excellence le Cardinal Pizzardo

communiquait à Son Excellence Mgr François Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, assistant-ecclésiastique général de Pax Romana, l'approbation officielle de nos Statuts par le Saint-Siège.

Les représentants du Secrétariat International de la JEC I se réclament de l'action catholique spécialisée et déclarent leur action comme étant la seule efficace en raison de l'emploi d'une méthode uniforme soi-disant adaptée sociologiquement au milieu. Les équipes de la JEC ne possèdent pas toutes un mandat de la hiérarchie. Elles ne peuvent donc prétendre à l'exclusivité du travail d'action catholique. La spécialisation, d'autre part, dans l'action catholique, ne provient pas d'un certain particularisme dans l'action, tel que l'usage de méthodes uniformes; elle provient de l'orientation de l'apostolat à un milieu déterminé, comme les professions, la famille, l'université. Les équipes ou groupes d'équipes de la JEC ne peuvent prétendre à l'exclusivité de la spécialisation dans l'action catholique. Toute limitation ne constitue pas nécessairement une spécialisation. Et les équipes de la JEC n'atteignent et ne peuvent atteindre qu'un nombre très restreint d'étudiants. La multiplicité en nombre et caractère de nos groupes locaux nous permet au contraire de pénétrer le milieu étudiant dans toute sa complexité.

Les membres du Secrétariat International de la JEC Internationale qui ne croient pas à l'efficacité du travail de Pax Romana-MIEC ne cessent cependant de faire des démarches auprès de nombre de ses fédérations.

Le Comité Directeur de Pax Romana-MIEC s'élève contre une telle pratique qui semble vouloir saper l'unité nécessaire de contacts et de coordination entre les organes internationaux du MIEC et ses fédérations. Les représentants de la JEC I prétendent que ces invitations sont le signe de leur volonté de collaboration. Cette attitude nous apparaîtrait toutefois sous un jour plus favorable si le Secrétariat International de la JEC I avait accepté une franche et réelle collaboration entre ses propres groupes nationaux et les fédérations. Le Comité Directeur du MIEC tient à souligner en effet que ce



désir de collaboration n'est apparu bien souvent que lorsque n'existaient pas, dans le pays concerné, de groupes parallèles en relations directes avec la JEC I et que ses contacts étaient établis à l'insu du Secrétariat général de Pax Romana. Certains membres de la JEC ont de plus tenté à plusieurs reprises (lors des congrès mondiaux de Pax Romana, à Montréal et à Nottingham, pour n'en mentionner que deux) d'obtenir la désaffection de certaines de nos fédérations à l'égard du MIEC.

2) Les représentants du Secrétariat International de la JEC Internationale reprochent à Pax Romana-MIEC son hétérogénéité et soutiennent que cette multiplicité de caractères et de buts différents ne peut être conciliée avec l'unité méthodologique de l'action catholique.

Le Comité Directeur du MIEC tient à faire remarquer que cette hétérogénéité n'est que la conséquence de l'universalité du Mouvement et de son ancienneté. Elle est une étape inévitable dans le développement de tout mouvement international. Ses 80 fédérations réparties sur tout le globe ne peuvent répondre à la diversité des milieux universitaires par une seule et unique méthode. Et s'il accepte une telle hétérogénéité, c'est parce qu'il croit à la fécondité des contacts mutuels.

"L'organisation du Mouvement n'a pas de valeur en soi et peut être ainsi souvent transformée selon les besoins de l'action." Le Comité Directeur du MIEC endosse cette assertion tirée du document intitulé "Bases Communes", mais il affirme qu'elle doit être entendue selon toute son extension. A des individus, à des milieux différents doivent correspondre des méthodes et des organismes différents. Seuls les programmes peuvent, d'une façon générale, être analogues.

L'originalité de la JEC se définit comme la "prise en charge" du milieu étudiantin, la "présence" aux structures de ce milieu. Ces éléments ne sont cependant pas étrangers à Pax Romana. Cette "prise en charge" ne représente de plus qu'un aspect du travail universitaire que Pax Romana s'efforce de promouvoir. Un autre aspect essentiel du travail interne de Pax Romana, c'est de favoriser la

formation religieuse et la vie de la communauté catholique à l'université. Ces deux aspects du travail ne sont pas nécessairement séparés, et de l'avis du Comité Directeur de Pax Romana-MIEC, ne doivent pas l'être.

Le Comité Directeur du MIEC est parfaitement conscient de toutes les lacunes de Pax Romana, mais il croit que le Mouvement est assez large, assez souple pour accueillir toutes les communautés universitaires quelles que soient leurs structures et leur méthodes de travail. Le fait qu'un groupement déterminé possède une méthode d'action particulière n'est pas incompatible à son épanouissement à l'intérieur des cadres du MIEC. Dans la situation présente, quelques-uns des groupes universitaires qui font partie de la Commission Internationale de la JEC sont en même temps affiliés au MIEC. Partout où la collaboration a été établie, il en est résulté un grand bien pour l'apostolat universitaire. Le Comité Directeur du MIEC ne saurait nier que la méthode de la JEC est concrète et définie, d'une très grande portée apostolique.

Fundação Cuidar o Futuro



3) Les représentants du Secrétariat International de la JEC Internationale réclament le droit à l'institution d'une organisation internationale propre en vertu de l'unité nécessaire entre l'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Le caractère qu'ils attachent à leur représentativité tient au milieu scolaire dans son ensemble, que leurs militants prennent en charge, et "non au caractère catholique de leurs membres".

Le Comité Directeur de Pax Romana-MIEC est conscient de la nécessité d'une collaboration entre les organisations qui travaillent dans les différents secteurs de l'enseignement. Il a donc recherché la collaboration des organismes représentatifs approuvés de la jeunesse catholique de niveau primaire et secondaire, c'est-à-dire la F.I.J.F.C. et la F.I.J.C. Le Comité Directeur de Pax Romana-MIEC a aussi recherché la collaboration des groupements de la JEC universitaire, mais il ne peut accorder à ces groupements un caractère universel. La limitation méthodologique et structurale que la JEC I veut se donner ne lui permet pas de prétendre à la représentativité de tous les étudiants catholiques sur le plan international.

Le Comité Directeur de Pax Romana-MIEC nie, d'autre part, que la Commission Internationale de la JEC puisse représenter "le milieu scolaire dans son ensemble". Cette position de principe ne peut se justifier ni en droit, ni en fait.

a) La Commission Internationale de la JEC ne peut prétendre à la représentativité du milieu scolaire dans son ensemble parce que, organisme travaillant à la sanctification du milieu étudiant, organisme composé de groupement d'esprit et de tendances bien déterminées, elle n'est aucunement fondée à représenter toute la communauté étudiante.

La volonté exprimée par la Commission Internationale de la JEC d'assumer "la prise en charge du milieu étudiant" ne constitue pas un critère juridique ou sociologique valide qui lui assure le droit à la représentativité de tous les étudiants.

b) La Commission Internationale de la JEC ne possède, en fait, aucune mandat, soit des groupements étudiants en général, soit des autorités constituées qui lui accorde le droit de prétendre à cette représentativité.

Le Comité Directeur du MIEC tient de plus pour erronée la position suivante: "Le caractère que nous attachons à notre représentativité tient au milieu scolaire dans son ensemble, que nos militants prennent en charge, et non au caractère catholique de nos membres." **

Point III - Conclusions

Le Comité Directeur de Pax Romana-MIEC déclare que la création d'un second organisme international pour les étudiants catholiques de niveau universitaire susciterait de nombreux obstacles à la collaboration nécessaire entre Pax Romana et les autres organisations internationales. La solidarité et l'unité des

** Jean-Louis Janot à Bernard Ducret, Secrétaire général de Pax Romana-MIEC; lettre du 17 juillet 1955.

catholiques est nécessaire en tout domaine. Mais cette exigence nous apparaît comme plus fondamentale encore lorsqu'il s'agit de relations avec les organisations internationales neutres. Deux organismes poursuivant des buts identiques et travaillant sur un même plan risqueraient fort d'être isolés et mis en opposition l'un contre l'autre au cours des échanges journaliers avec ces organisations. Une telle division ne pourrait être interprétée que comme une division entre catholiques.

Le Comité Directeur du MIEC croit que l'universitaire est marqué par une vocation spéciale de service de la vérité et de la société qui n'a aucun rapport avec la situation de l'étudiant de niveau secondaire.

Le Comité Directeur du MIEC ne nie pas l'existence d'une certaine unité et continuité entre l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, mais il croit que cette unité n'est que formelle. L'expérience démontre clairement qu'aux différents niveaux de développement de la personne doivent correspondre des groupements bien déterminés. Cette expérience ne peut être niée par la Commission Internationale de la JEC qui distingue de facto ses équipes selon leur niveau éducationnel. Pax Romana elle-même opère une telle distinction. Sauf quelques détails techniques, le MIEC et le MIIC sont entièrement séparés l'un de l'autre. Il est vrai que les Congrès Mondiaux des deux mouvements sont célébrés en commun, mais ces manifestations ne donnent pas la véritable physiologie du travail pratique.

Le Comité Directeur du MIEC croit à la nécessité du rayonnement d'équipes de la JEC universitaire au sein des fédérations affiliées au Mouvement International des Etudiants Catholiques.

En conséquence, le Comité Directeur de Pax Romana-MIEC prie la Commission Internationale de la JEC, réunie à l'occasion de la Session Mondiale d'étude de la JEC Internationale, à Rio de Janeiro, au Brésil, entre les 13 et 28 juillet 1956,



- 1) de bien vouloir lui faire connaître ses vues précises sur les points soulevés dans le présent mémorandum;
- 2) de lui faire connaître ses positions vis-à-vis de la F.I.J.F.C. et la F.I.J.C.
- 3) de lui faire savoir si elle entend toujours devenir organisation internationale étudiante représentative sur le plan universitaire;
- 4) de lui faire savoir si elle entend toujours obtenir le statut consultatif auprès de l'UNESCO.

Le Comité Directeur de Pax Romana-MIEC profite de l'occasion pour adresser aux membres de la Commission Internationale de la JEC ses salutations les plus distinguées, leur souhaiter le plus vif succès dans leur Session Mondiale d'étude et les assurer des prières constantes des membres du Comité Directeur.

Le Secrétaire général pour le
Comité Directeur de Pax Romana-MIEC

Fribourg, le 10 juillet 1956